



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES
DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME A RISQUE
2025

L'Observatoire congolais des droits de l'homme(OCDH) **Recherche deux psychologues pour la prise en charge psychologique des 20 défenseurs des droits de l'Homme (1) a Brazzaville et (1) a Pointe-Noire**

TITRE DU POSTE : Psychologue pour la prise en charge psychologique de 20
défenseurs des droits de l'Homme

TYPE DE CONTRAT : Contractant individuel

LIEU DE CONSULTANCE : Brazzaville (Roc)

DUREE DE LA CONSULTANCE : 03 MOIS

DATE LIMITE DE DEPOT : 27 janvier 2025

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La République du Congo a signé la quasi-totalité des textes juridiques pertinents en matière de protection des droits humains, mais les défenseur.e.s des droits humains manquent de protection faute de texte et opèrent ainsi dans un environnement de plus en plus hostile et font face à une pression immense de la part des acteurs malveillants.

Dans tous les domaines des droits humains, les défenseur.e.s paient un prix très élevé pour leur travail légitime et essentiel : de plus en plus d'activistes sont confronté.e.s à la violence, aux attaques et aux intimidations en toute impunité, et bon nombre d'entre eux/elles sont victimes d'un harcèlement constant et de persécutions judiciaires parfois sans fondement.

Les défenseur.e.s sont également de plus en plus stigmatisées et traitées comme les ripoux de la République, criminels, ennemi.e.s, émissaires à la solde des puissances étrangères etc.

Toutes ces stratégies, qui visent à délégitimer et à réduire au silence la société civile, s'ajoutent à des conditions de travail particulièrement difficiles, caractérisées par un contexte de tension, d'urgence et de violence constantes.

Ces conditions créent non seulement un environnement défavorable à la défense et à la promotion des droits humains, mais ont également un impact considérable, tant au niveau individuel que collectif, sur l'intégrité psychologique et le bien-être des défenseur.e.s des droits humains.

Il est donc compréhensible que les femmes et les hommes qui défendent nos droits dans les pays dirigés par les régimes les plus répressifs soient particulièrement sujets à la dépression, aux traumatismes, au burn-out et à d'autres troubles de la santé mentale.

Ainsi, le fait que les défenseur.e.s des droits humains souffrent souvent d'épuisement ou rencontrent des difficultés psychosociales, phénomène à l'origine de départs fréquents des postes clés dans les organisations non gouvernementales (ONG), a un impact négatif sur la pérennité des organisations et doit être traité de manière appropriée.

En effet, il est essentiel de renforcer la résilience des défenseur.e.s si l'on veut garantir la pérennité du mouvement des droits humains dans son ensemble.

Soulignons que par "défenseurs des droits humains"(DDH) on désigne des personnes qui, seules ou en association avec autrui, participent à la défense et à la protection des droits humains y compris les lanceurs d'alerte. Les défenseurs des droits humains se reconnaissent avant tout par ce qu'ils font, et le terme peut être expliqué au mieux en décrivant leurs activités et certaines circonstances dans lesquelles ils travaillent.

Et depuis un moment, le cadre d'exercice des libertés publiques et des droits fondamentaux s'est énormément rétréci ces dernières années en République du Congo.

De plus, il n'existe aucune loi portant protection des DDH. Ce vide juridique a laissé libre cour aux bavures et aux atteintes aux DDH

Tous ces défis persistants exigent que les DDH évoluant en République du Congo, mettent en œuvre des stratégies de sécurité globales et dynamiques dans leur travail quotidien. Des conseils bien intentionnés de "faire bien attention" ne suffisent pas. Une meilleure gestion de leur santé mentale est capitale en identifiant, consolidant et renforçant les ressorts de la résilience psychologique face à ces menaces et attaques qui prennent parfois des formes subtiles.

C'est face à cette situation préoccupante que vivent les DDH au Congo, que l'OCDH, avec le soutien d'Agir Ensemble, pour le Droit Humains (AEDH) entend recruter deux psychologues pour la prise en charge psychologique des 20 DDH identifiées comme à risques.

Il s'agira donc d'une étude qualitative, ayant pour objectif, de fournir des informations tant sur le cadre légal que sur les pratiques administratives, le profil des personnes à risque ainsi que les différents problèmes de protection auxquels ces personnes sont exposées, (mais aussi, de proposer les moyens susceptibles d'y remédier).

2. Objectifs et résultats attendus suivant une approche par phase

L'objectif global est de renforcer la résilience des DDH à travers une meilleure prise en charge psychologique.

D'une manière spécifique, il s'agira :

- De suivre individuellement chaque DDH suivant sa situation individuelle pendant une période de trois mois ;
- Diagnostiquer les problèmes individuels de chaque DDH ;
- Evaluer le niveau de traumatisme de chaque acteur en tenant compte de son âge, sexe, profil, responsabilité et zone d'opération ;
- Appliquer le traitement ou la prise en charge ;
- Développer les outils et techniques pour prévenir, atténuer et gérer le stress lié au travail quotidien des DDH ;
- Etablir un rapport de prise en charge et dégager les recommandations.

La prise en charge psychologique s'appuiera sur les informations individuelles ainsi que l'environnement de travail dans lequel évolue les DDH en République du Congo ; du type de pression dont font face les DDH. : i) raison du traumatisme ii) conséquences du stress ou

traumatisme sur l'équipe ii) Stratégie pour réduire le stress et maintenir l'équilibre du travail iii) gravité ou degré de traumatisme-stress iv) genre, âge, résidence et origine.

3. Tâches et responsabilités :

Le travail de l'expert sera focalisé sur la prise en charge psychologique des DDH à risques pour une durée de trois mois assortie des recommandations pertinentes en étroite coordination avec l'OCDH.

4- Déroulement de la mission

Cette étude se prise en charge se déroulera en 4 phases à savoir :

- (1) La cartographie des DDH à risques ;
- (2) L'identification des différents types de problème, degré de traumatisme et établissement d'un plan de prise en charge.
- (3) la prise en charge psychologique ;
- (4) Présentation du Rapport à mi-parcours sur le niveau de prise en charge
- (5) : fin de la prise en charge et production du Rapport final assorti des recommandations

Le psychologue développera une méthodologie de prise en charge qui sera discuté avec l'OCDH qui devrait inclure i) la liste nominative des DDH ainsi que le calendrier des activités, ii) Le contenu de la prise en charge ainsi que la méthodologie à utiliser, iii) la rédaction et la validation du Rapport de prise en charge psychologique.

La prise en charge comprendra notamment :

- Les entretiens individuels avec les DDH concernés, pour mieux comprendre leur problème
 - Les discussion de groupes avec les DDH de chaque zone
 - Des entretiens semi-structurés avec des DDH concernés. Ces entretiens devraient permettre au psychologue de mieux saisir la chronologie des faits traumatisant

Phase 1 : (1) La cartographie des DDH à risques ;

- ✓ L'élaboration d'une liste nominative des DDH à risques et par zones et domaines de travail ;
- ✓ Répartition des DDH par sexe et groupe d'expertise ;
- ✓ Elaboration d'un calendrier de travail ;
- ✓ Présentation des outils de travail ainsi que des objectifs finaux.

Phase 2 : (2) L'identification des différents types de problème, degré de traumatisme et établissement d'un plan de prise en charge.

- ✓ Echange préliminaire avec chaque DDH pour connaître le type de stress ainsi que le degré ;
- ✓ Discussion des méthodes de travail avec les DDH concernés.

Phase 3 : (3) la prise en charge psychologique ;

- ✓ Début de la prise en charge psychologique des DDH à proprement parler

Phase 4 : (4) Présentation du Rapport à mi-parcours sur le niveau de prise en charge

- ✓ Rédaction et présentation du rapport à mi-parcours ;
- ✓ Discussion des différents problèmes, échanges sur l'évolution de la prise en charge (difficulté, piste de solution etc.).

Phase 5 : (5) : fin de la prise en charge et production du Rapport final assorti des recommandations

- ✓ Le Rapport préliminaire est rédigé et présenté à l'OCDH pour amendement et validation du Rapport à travers la tenue d'une table ronde avec les psychologues.
- ✓ Production du Rapport final validé

NB : Chaque rapport de prise en charge doit être présenté dans un document de 50 pages maximum, *times new roman 12*, en format numérique et papier en deux exemplaires, dont un (1) à l'OCDH et un autre Agir ensemble. Le Rapport doit être produit en français

Exécution de la prise en charge

Activités	Période/jours	Livrables
Phase 1 : La cartographie des DDH à risques ;	05 jours	<ul style="list-style-type: none">• Cartographie des acteurs.

		<ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu de la première Table ronde
Phase 2 : L'identification des différents types de problème, degré de traumatisme et établissement d'un plan de prise en charge.	10 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de démarrage sur les différents types de problème identifiés ainsi que le plan de prise en charge psychologique
Phase 3 : la prise en charge psychologique ;	60 jours	✓ Projet du Rapport de la prise en charge
Phase 4 : Présentation du Rapport à mi-parcours sur le niveau de prise en charge	10 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport à mi-parcours de l'évolution de la prise en charge psychologique •
Phase 5 : Fin de la prise en charge et production du Rapport final assorti des recommandations	05	Présentation du Rapport final de la prise en charge des DDH
Total	90 jours/ soit trois mois de Consultance.	

4. Méthode de travail

La méthodologie sera basée essentiellement sur la conduite d'entretiens/interviews avec les DDH ainsi que la prise en charge psychologique par des méthodes professionnelles et adaptées suivant une procédure confidentielle.

Comme expliqué plus haut, cette prise en charge comportera plusieurs séquences notamment : **Phase 1 : La cartographie des DDH à risques ; Phase 2 : L'identification des différents types de problème, degré de traumatisme et établissement d'un plan de prise**

en charge ; Phase 3 : la prise en charge psychologique ; Phase 4 : Présentation du Rapport à mi-parcours sur le niveau de prise en charge ; Phase 5 : Fin de la prise en charge et production du Rapport final assorti des recommandations

5. Conditions de travail et modalités de paiement :

- Le psychologue recruté à Brazzaville travaillera à Brazzaville et celui recruté à Pointe-Noire travaillera à Pointe-Noire et effectuera des descentes dans les lieux de travail des DDH. Les déplacements seront préalablement discutés avec le point focal OCDH ;
- Le psychologue recrute veillera à travailler selon les termes et conditions prévus par les règlements de l'OCDH régissant les contrats a durée déterminée.
- Un traitement mensuel lui sera assuré à hauteur de 150,000fcfa par mois.

6-Compétences et qualifications requises :

Compétences générales :

- Démontrer une intégrité en se conformant aux valeurs et normes déontologiques de l'OCDH ;
- Démontrer un engagement à la vision, la mission et valeurs en faveur des droits de l'Homme ;
- Démontrer une sensibilité au niveau de la culture, du genre, de la religion, de la race, de la nationalité et de l'âge.

Qualifications requises :

- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de la prise en charge psychologique ;
- Justifier d'une expérience confirmée d'au moins 5 ans dans le domaine ;
- Très bonne connaissance du contexte et des enjeux locaux (économique, social, culturel et politique) du Congo ;

- Avoir une maîtrise des méthodes de prise en charge psychologique ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction ;
- Avoir une excellente capacité organisationnelle ainsi que l'habilité à mener de front différentes tâches dans le respect de l'échéance fixée par le plan de travail et en étroite coordination avec l'OCDH ;
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, Internet,);
- Être de nationalité congolaise.

7-Education :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de psychologie ;

8-Langues :

- Maîtrise indispensable de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- Avoir une bonne connaissance des langues nationales.

9-Dossier de candidature (documents obligatoires) :

- Une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé portant une adresse électronique ;
- Les photocopies des diplômes et attestations ;
- Un certificat de nationalité (Récépissé ou décret de création pour les institutions nationales) ;
- Les copies des certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle.

10-Conditions :

Les personnes intéressées par cette annonce doivent envoyer leurs documents sous pli fermé aux adresses suivantes :

Brazzaville : 32, avenue des trois martyrs-Moungali Brazzaville, République du Congo.

Email : contact@ocdh-congobrazza.org

Copie a : Qbanga@ocdh-congobrazza.org, pmoukoko@ocdh-congobrazza.org; nkiyindou@ocdh-congobrazza.org

Pointe-Noire : Siège provisoire : 6, rue du Roi Makoko. Km4. Pointe-Noire.

Veuillez porter la mention suivante sur l'enveloppe « **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES DDH A RISQUE** »

Seules les personnes présélectionnées seront convoquées pour entretien et aucun dossier ne sera rendu aux candidats. Ne joignez donc que des photocopies.

Les candidats sélectionnés seront soumis à une interview, et le cas échéant, à un test écrit.

Les candidatures féminines remplissant les conditions énoncées sont particulièrement encouragées.

Les candidatures doivent être envoyées de manière simultanée aux adresses suivantes :

- Contact@ocdh-congobrazza.org
- Directoire@ocdh-congobrazza.org
- pmoukoko@ocdh-congobrazza.org

Date limite de dépôt des candidatures : 20 janvier 2025 à 17 h00.

Brazzaville, le 1er janvier 2025

LE CHARGE DES PROGRAMMES